

DEPARTEMENT DE LA SARTHE
Communauté de communes Le Gesnois Bilurien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 06 AVRIL 2023

Nombre de Conseillers : - En exercice : 45 - Présents : 36 - Procurations : 7

Rappel des dates : Convocation : 31/03/2023 - Affichage : 31/03/2023

Le six avril deux mille vingt trois, à dix-huit heures trente , le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente de Montfort le Gesnois sous la Présidence de Monsieur André PIGNÉ.

Étaient présents formant la majorité des membres en exercice :

Commune	Délégué	Présent	Mandataire - date de procuration	Absent excusé
ARDENAY-SUR-MERIZE	PIGNE André	X		
BOULOIRE	DELOUBES Anne-Marie	X		
	ASSE-ROTTIER Jocelyne	X		
	BOUCHE Jean-Marie	X		
CONNERRÉ	MONGELLA Arnaud	X		
	FROGER André	X		
	CHARPENTIER Dominique	X		
	GUILMAIN Nathalie		Pouvoir à Dominique CHARPENTIER - 29/03/2023	
COUDRECIEUX	FOULON Tony	X		
LE BREIL -SUR-MERIZE	ESNAULT Raymond	X		
	PLANCHON Anne-France	X		
LOMBRON	BOUZEAU Brigitte	X		
	GODEFROY Vincent	X		
MAISONCELLES	DROUET Dominique			X
MONTFORT-LE-GESNOIS	TRIFAUT Anthony	X		
	MACÉ Mélanie		Pouvoir à Stéphane FOUQUET - 06/06/2023	
	FOUQUET Stéphane	X		
	PLAIS Mickaël	X		
NUILLÉ-LE-JALAIS	OZAN Claudine	X		
SAINT-CELERIN	FLOQUET Franck	X		
	DE GALARD Gilles	X		
SAINT-CORNEILLE	PRÉ Michel	X		
	LEVASSEUR Christelle	X		
SAINT-MARS-DE-LOCQUENAY	BARRAIS Vincent	X		
SAINT-MARS-LA BRIÈRE	CHRISTIANY Damien	X		
	CHATEAU Françoise	X		
	CHESNEAU Jean-Claude		Pouvoir à Françoise CHATEAU - 04/04/2023	
SAINT-MICHEL-DE-CHAVAIGNES	FROGER Michel	X		
	BUNEL Pierrette		Pouvoir à Michel FROGER - 06/06/2023	
SAVIGNÉ-L-EVEQUE	LEMEUNIER Isabelle	X		
	LATIMIER Martial	X		
	MIGNOT Claude		Pouvoir à Isabelle LEMEUNIER - 03/04/2023	
	COURTABESSIS Alain	X		
	PENNETIER Stéphane			X
SILLÉ-LE-PHILIPPE	DUGAST Claudia	X		
	TERTRE Charly	X		
SOULITRÉ	LEDRU Stéphane	X		
SURFONDS	DUTERTRE Alain	X		
THORIGNÉ-SUR-DUÉ	CHAILLOUX Nathalie		Pouvoir à Jean-Claude LECOMTE - 05/04/2023	
	LECOMTE Jean-Claude	X		
TORCÉ-EN-VALLÉE	ROYER Jean-Michel	X		
	MATHÉ Céline		Pouvoir à Anthony TRIFAUT - 03/04/2023	
TRESSON	BUIN Chantal	X		
VOLNAY	PINTO Christophe	X		
	LAUDE Jean-Yves	X		

Madame Anne-France PLANCHON est élue secrétaire de séance.

**Objet : Délégation du Service Public d'Assainissement Non Collectif : avenant n°1 à la convention
Délibération n° 2023-065**

M COURTABESSIS, Vice-président délégué à l'environnement et au développement durable, rappelle que la Communauté de Communes Le Gesnois Bilurien a confié la gestion de son Service Public d'Assainissement Non Collectif à la SAUR par un contrat d'affermage conclu en mai 2018 et pour une durée de 5 ans. Il est proposé de le modifier pour :

- retirer la commune de Fatines du périmètre de la délégation (article 7) du fait de son retrait de la communauté de communes au 01 janvier 2023.
- prolonger de 6 mois le contrat en cours conformément aux dispositions du 5° de l'article 36 du décret n°2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession, de manière à assurer la continuité du service public, afin de conduire la procédure de reconduction du mode de gestion par affermage.

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5214-16 6° et L1414-1,
Vu les articles L.3135-1 6° et R.3135-8 du code de la commande publique,
Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2022 portant retrait dérogatoire de la commune de Fatines de la Communauté de Communes Le Gesnois Bilurien au 31 décembre 2022 en vue d'adhérer à Le Mans Métropole-communauté urbaine, et modification des statuts de ladite communauté de communes,
Vu la délibération

Entendu le rapport de présentation du Vice-président délégué,

Considérant que les ajustements contractuels proposés, en accord avec le délégataire, dans le projet d'avenant au contrat susvisé est conforme aux prescriptions des articles L. 3135-1 6° et R.3135-8 du Code de la commande publique.

Approuve le projet d'avenant n°1 au contrat d'affermage portant délégation du Service Public d'Assainissement Non Collectif, tel qu'annexé à la présente .

Habilite le Président à signer l'avenant correspondant et à prendre toute mesure d'exécution s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire,

Fait à Montfort-le-Gesnois, le 11 avril 2023,

Le Président,
André Pigné



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 5 allée de l'Île Gloriette - 44 041 NANTES dans un délai de deux mois à compter de la présente date de publication.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr .